

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 91

présenté par

M. Sordi, M. Aubert et M. Saddier

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 21, insérer l'alinéa suivant :

« 7° Favoriser la prolongation de la vie des centrales nucléaires de seconde génération présentes sur le territoire national. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement tend à favoriser la prolongation de la vie des centrales nucléaires présentes sur le territoire national par un soutien au programme « Grand Carénage » d'EDF, programme qui porte sur plus de 55 milliards d'euros et engendrera des dizaines de milliers d'emplois.